

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.163

L'An deux Mille Neuf, le 4 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 novembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

Le 27 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme GRAMMATICO représentée par M. POTENNEC
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. GUIARD – Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

M. CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention entre la ville de Royan et l'association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI 17) pour l'intervention d'une Brigade Verte sur le territoire communal

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Il vous est proposé d'approuver la convention à intervenir avec l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI17), en vue de l'intervention, sur le territoire communal, d'une Brigade Verte, composée de huit "sapeurs verts" et d'un encadrant technique d'insertion.

La Brigade Verte sera exclusivement occupée à des travaux d'intérêt général.

La participation aux frais s'élève à 6,25 €TTC l'heure, par salarié.

La présente convention est établie pour une durée de deux années, à compter du 1^{er} janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI17), en vue de l'intervention, sur le territoire communal, d'une Brigade Verte, composée de huit "sapeurs verts" et d'un encadrant technique d'insertion, moyennant une participation financière de 6,25 €TTC l'heure, par salarié.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD